

BREXIT, N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD !



Une réalité en 2020 !



La sortie du Royaume-Uni de l'Europe se concrétise. Les entreprises qui commercent avec le RU doivent se préparer afin de limiter les perturbations des échanges commerciaux. Un grand nombre d'entreprises vont, pour la première fois, être confrontées aux formalités douanières. Pour pouvoir répondre à leurs obligations en matière de douane, il est nécessaire pour ces entreprises de disposer d'un numéro EORI.

Vous n'avez pas de numéro ?

Vous risquez bien d'avoir quelques mauvaises surprises.

Imaginez que vous acheminiez un conteneur de biens provenant d'Angleterre pour un salon. Sans numéro EORI valable, la douane ne déblocquera pas votre conteneur. Vous perdrez sans conteste beaucoup de temps et d'argent... et votre bonne réputation au salon.

Etes-vous prêts ?

Mesurez l'impact du Brexit sur votre entreprise grâce au Brexit Impact Scan.

Le Brexit aura d'importantes conséquences économiques et peut également affecter votre entreprise. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux prendre des mesures de précaution. Le nouveau site internet brexit.belgium.be du SPF Economie vous aide à répertorier les points d'attention.

Principes

La Commission européenne impose aux opérateurs économiques qui entrent en contact avec la douane de s'identifier au moyen d'un numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification).

Le numéro d'immatriculation communautaire est utilisé dans les procédures digitales liées au dédouanement des marchandises.

L'opérateur économique doit se faire enregistrer dans un seul état membre. Le numéro EORI sera reconnu par toutes les autorités douanières de l'UE.

Votre numéro EORI est identique à votre numéro de TVA belge. Lorsque vous introduisez votre demande, votre numéro de TVA est repris dans la banque de données EORI. Et le tour est joué : vous pouvez à présent exporter et importer des biens en dehors de l'UE.

Avec l'approche du BREXIT, les PME qui travaillent avec le Royaume-Uni vont devoir s'adapter à de nouvelles formalités : celles qui concernent une exportation hors UE !



Formulaire de demande

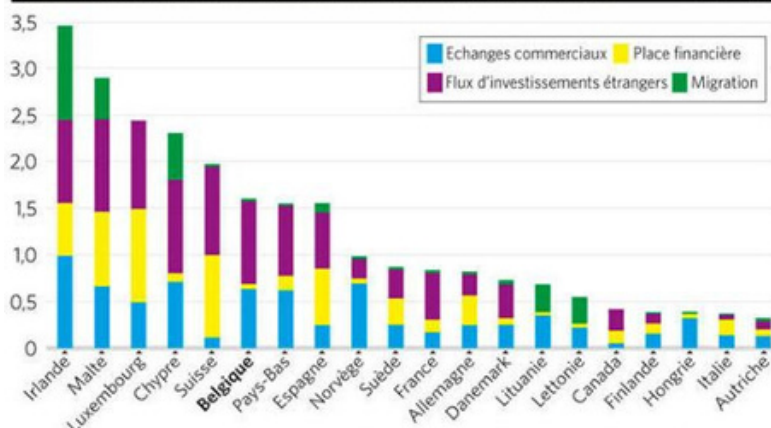
Aujourd'hui, un numéro EORI peut être demandé facilement via le site web de l'Administration Générale des Douanes et Accises (AGD&A). L'AGD&A conseille de faire cette demande dès que possible afin de permettre un traitement rapide en vue d'un éventuel hard Brexit fin mars. Le délai de délivrance du numéro EORI est d'environ 48 heures après réception du formulaire complété et signé.

Enregistrement REX, Carnet ATA, procédures douanières, quésako?

De multiples facteurs entrent en jeu. Vous avez des doutes sur ce qu'il convient de faire pour les formalités douanières ? Nous vous aidons à y voir plus clair!

LES ÉCONOMIES LES PLUS SENSIBLES À UN BREXIT

SOURCE : S&P



La Belgique est parmi les économies potentiellement les plus affectées par un Brexit, selon l'indice de sensibilité calculé par S&P. La décomposition de l'impact est très intéressante: notre pays ne subirait guère d'impact au niveau des migrations et de la place financière mais, en revanche, il occuperait la première place (avec l'Irlande) en ce qui concerne les échanges commerciaux et les flux d'investissements étrangers.

Source : Trends Tendances 2016 - Les conséquences du Brexit pour la Belgique et l'UE

Lisez également le guide rédigé par l'AWEX:
Guide-BREXIT-pour-les-entreprises-wallonnes

Vous souhaitez en savoir plus ou être accompagné dans votre stratégie export ?
Contactez l'équipe export du BEP
Sophie Schmitz & Charlotte Bouillet
support-deveco@bep.be



Des Hommes,
des Idées,
un Futur

BEP NAMUR- JANVIER 2020

